Emblème de la République

République Tunisienne Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle

Duplicata

Ayadi Hakim Latifa
Interprète Assermentée
18bis, Rue Ibn khaldoun TUNIS 1000
Tél.: 71 332 308 / 71 354 267
Fax: 71 333 136
e-mall: ayadihakimlatifa@yahoo.fr

DIPLOME DE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Vu

La loi n°2008/10 du 11 Février 2008 relative à la formation professionnelle,

Le décret n°1994/1397 du 20 Juin 1994 déterminant l'échelle nationale des professions ainsi que les conditions d'équivalence des Diplômes et des Brevets de la Formation Professionnelle de Base et Continue,

Le décret n°2004/512 du 1^{er} Mars 2004 définissant les conditions d'inscription, le régime des études et de fin de formation auprès des établissements de formation dépendant de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle,

Le décret n°2009/2139 du 08 Juillet 2009 fixant la classification nationale des qualifications,

L'arrêté du Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 02 Août 2010 fixant le cadre général de référence des diplômes de la formation professionnelle,

L'arrêté du Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 21 Mars 2017 portant homologation du dit diplôme au niveau IV de l'échelle nationale des compétences paru sur le Journal Officiel de la République Tunisienne, édition n°25 de l'année 2017.

Les pièces présentées par l'intéressé à l'occasion de son inscription au centre de formation,

Le procès-verbal de déclaration des résultats définitifs des examens de fin de formation n°22 daté du 30 Juin 2017 établissant que l'intéressé a réussi à toutes les épreuves requises,

Le présent diplôme est conféré à M. *SAHLI Montassar* Né le 06 Juillet 1991 à Menzel Bourguiba Titulaire de la C.I.N n°: 08985128

Spécialité: Technicien Supérieur en climatisation

<u>Durée de la formation</u> : Du 05 Février 2015 au 30 Juin 2017

Session: Juin 2017

Tunis, le 27 Juillet 2018

Le directeur du centre NSIRI Jamel

Cachet:

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle

Centre sectoriel de formation en bâtiment et annexes Avicenne

Le Directeur Général. BEN YAHIA Khaled

Cachet:

République Tunisienne

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle

Cachet sec

N° d'ordre : 11824

\$6

N.B: Une seule copie de ce diplôme est délivrée.

Ayadi Hakim Latifa Interprète Assermentée 18bis, Rue Ibn khaldoun TUNIS 1000 Tél.: 71 332 308 / 71 354 267 Fax: 71 333 136

e-mail: avadihakimlatifa@yahoo.fr